



## FLASH ACTU N° 37

24 SEPTEMBRE 2014

### CT DGAC du 22 septembre : l'essentiel

# FOCUS

#### Point Europe

Comme à chaque Comité Technique, en réponse à une demande constante des organisations syndicales de la DGAC, le Directeur Général a effectué un rapide tour d'horizon des problématiques européennes.

Sur le plan de performance, comme prévu, la Commission européenne "a suggéré à la France de revoir sa copie" par rapport au plan de performance qu'elle a présenté à l'Europe pour la période RP2. Nous entrons dans une phase préliminaire qui va durer jusqu'à la fin de l'année et le Directeur général semble considérer pouvoir l'aborder avec quelques atouts, dont l'absence de majorité contre les positions françaises. A suivre avec attention.

Sur l'avenir des Autorités de Surveillance, là aussi, l'apaisement semble être de mise : le Directeur général souligne l'absence de perspective écrite d'une fusion de l'ensemble des Autorités de surveillance en une entité sous égide européenne.

Enfin, le Directeur général s'est voulu relativement rassurant sur la question de la séparation structurelle entre les entités fournissant les services de contrôle, de surveillance et de réglementation pour chaque état européen, comme prônée par les règlement à venir SES 2+. Il est clair que sur ce point là, Commission européenne, Compagnies aérienne et Canso (association des prestataires de contrôle européen dont la Dsna française !) marchent main dans la main. Mais comme le souligne le DG ce sont au final les états qui imposeront leurs vues, si consensus il y a, à la CE qui devra composer, les autres acteurs n'ayant aucun pouvoir décisionnaire.

La France a su trouver des alliés contre le texte SES 2+ et cette séparation structurelle en particulier et le projet qui est loin de faire l'unanimité est en calaminé depuis deux présidences successives. L'Italie qui assure la nouvelle présidence souhaite avancer mais se doit de proposer un texte plus consensuel et acceptable par tous ce qui est positif pour les intérêts français.

Nous en saurons plus en novembre lorsqu'à Rome se réuniront les acteurs de ce dossier.

Le travail de fond de la DGAC pour garantir son unité ne doit donc pas cesser.

#### Elections professionnelles : mini coup de théâtre !

UNSA et FO ne pourront pas se prévaloir en l'état des résultats obtenus en CT de proximité pour l'évaluation de leur représentativité à la DGAC. C'est ce qui semble ressortir des derniers contacts sur le sujet avec la Fonction Publique.

Rappelons qu'à la DGAC, FO comme UNSA ont choisi de maintenir une organisation autour de plusieurs syndicats distincts, parfois les uns en contradiction avec les autres, mais bénéficiant d'une présomption d'unité, et des droits en matière de représentativité afférents.

Une occasion de rappeler que la CFDT est sans doute le 3ème syndicat de la DGAC... sur 11 !

**Performance collective (les 100 euros par an) :** les critères resteront inchangés pour 2014.

**Bilans sociaux 2012 et 2013 :** toutes nos félicitations vont aux services qui ont contribué à permettre à la DGAC de rattraper son retard en matière de publication des bilans sociaux.

*Ce CT était initialement destiné à valider quelques textes d'organisation en vue de la bonne tenue des élections.*

*Entre actualités et questions diverses, il se révèle très instructif.*

**Recrutement d'Ouvriers d'Etat** : contrairement au Ministère de la Défense, la DGAC n'a pas obtenu de dérogation pour recruter des Ouvriers d'Etat en 2014, et semble se faire à l'idée de ne pas pouvoir non plus recruter en 2015. L'occasion pour le Secrétaire général de souligner son intention d'obtenir auprès du Contrôleur Budgétaire **l'autorisation de recruter des personnels ouvriers sous statut contractuel, directement en CDI**. La CFDT est intervenue pour demander une réunion rapide des organisations syndicales afin que ces recrutements envisagés par la DGAC soient présentés : quelles rémunérations, quelles carrières pour ces personnels ? Comment le Gouvernement peut-il souligner l'impossibilité de faire coexister deux statuts d'ouvriers à la Défense sans générer de fortes tensions sociales et accepter que cette situation se produise à la DGAC ? Autant de questions qui exigent réponses.

**Heures d'entraînement aérien** : le Directeur général s'engage à réaugmenter le nombre d'heures de vol subventionnées en 2015 au niveau initial. Il souhaite par ailleurs que la réunion qui aura lieu sur le sujet soit l'occasion de poser la question des volontaires en entraînement aérien ou pilotes des corps techniques dont le nombre baisse, alors qu'ils sont une particularité et un atout de la DGAC qu'il faut préserver et faire valoir au niveau international.

Pour 2014, la question du déblocage des 2 heures amputées cette année a fait l'objet d'une réponse on ne peut plus imprécise : "l'année n'est pas finie". La CFDT ne peut se contenter d'une telle réponse et se battra pour que ces heures soient recréditées avant la fin de l'année. On ne peut pas d'un côté déplorer la perte d'intérêt pour la pratique aérienne et de l'autre réduire le subventionnement de cette même pratique.

**Affectation des lauréats des examens professionnels organisés dans le cadre du plan de requalification des personnels administratifs** : Cf Flash actu n° 36 du 22 septembre 2014.

**Avenir des régisseurs d'avance** : il est bien sombre, si l'on s'en tient à la faiblesse des réponses à notre question sur le sujet. La mise en place de DIVA 2.0 (avec connexion directe avec le système de gestion financière) va se traduire par une réduction importante de l'activité des régisseurs d'avance.

La CFDT demande donc des garanties sur le contour des futures missions des actuels régisseurs, et sur leur rémunération (maintien de la part fonctionnelle des primes, compensation de la perte de la prime de responsabilité trimestrielle, ...).

Le SG évoque un processus sur 2 ou 3 ans, écartant le big bang, SDP se contente de dire que la DGAC aura besoin d'eux jusqu'à la fin de l'année, et "qu'on ne les mettra pas à la porte". Mettons cette maladresse sur le compte de l'improvisation face à une question dont la réponse était manifestement mal préparée... Nous espérons des explications plus précises lors de la réunion du 30 septembre, puisque ce point sera abordé en réunion sur la "modernisation des fonctions support".

**Le prochain CT DGAC... vient d'être reporté sine die.**

Rejoignez dès maintenant le SPAC CFDT. Plus nous serons nombreux, plus nos actions auront des chances d'aboutir...

**J'ADHERE AU SPAC CFDT**

**Nom :**

**Prénom :**

**Service :**

**A transmettre par fax ou courriel (voir ci-contre)**

**SPAC CFDT**

[spac.cfdt@wanadoo.fr](mailto:spac.cfdt@wanadoo.fr)

**UNE ADRESSE :**

DGAC - SPAC CFDT  
A l'attention de M-C HIBON  
50 rue Henry Farman  
75720 PARIS Cedex 15

[cfdt-dgac@regis-dgac.net](mailto:cfdt-dgac@regis-dgac.net)

Tel : 01 58 09 49 27

Fax : 01 58 09 45 81